



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Jean Prévost, Adjoint au Maire, délégué aux finances, contrôle de gestion de Suresnes, certifie que le ticket de caisse du restaurant Le Basilic à Paris 7^{ème} du 20 novembre 2023 d'un montant de 158,00 euros correspond à un déjeuner de travail avec le Maire, Guillaume Boudy, Madame Isabelle de Crecy, Monsieur Arnaud Péricard, constitue l'original.

En conséquence, il convient de rembourser à M. Guillaume Boudy, les frais qu'il a avancés et qui s'élèvent à CENT CINQUANTE HUIT EUROS. (158,00 €).

Fait à Suresnes, le 21 novembre 2023

Jean Prévost
Adjoint au Maire,
Aux finances, contrôle de gestion
Achats, modernisation et au suivi du programme,
e-administration, systèmes d'information

HOTEL DE VILLE

2, Rue Carnot - B.P. 24 - 92151 Suresnes Cedex. Téléphone : 01 41 18 19 20. www.ville-suresnes.fr

CARTE BANCAIRE
A0000000421010
CB
LE 20/11/23 A 13:59:18
SERJI
75PARIS
9271113 48332070100020
12879
#####2524
66F9087CF24ED4F4
001 000002 32 C @
NO AUTO: 483812
MONTANT :

158,00 EUR

Pour information :
1036,41 FRF

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

LE BASILIC

2 Rue Casimir Périer
Paris, 75007

Tel: 01 44 18 94 64

VAT No. FR04483320701

5406 CDR

CHK 1016516 TBL 10/1 GST 3
20 Nov'23 12:50

2 THON A LA PLANCHA	72,00
1 RISOTTO A LA TRUFFE	40,00
1 FERRARELLE 75CL	7,00
3 CAFE GOURMAND	39,00

Sous-Total

€158,00

Montant dû

€158,00

Total imposable	10,00%	158,00 T2
Taxe	10,00%	14,36 T2
Net	10,00%	143,64 T2

Merci de Votre Visite